

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 1 (1913)

**Heft:** 8

  

**Artikel:** La lutte anti-tuberculeuse par le dispensaire : (suite et fin)

**Autor:** Meynadier, J.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-248599>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

les mœurs et contre la famille, soit deux des chapitres qui intéressent plus particulièrement la femme et l'activité protectrice qu'elle déploie en faveur de son sexe. Résumons très rapidement les décisions prises.

Parmi les délits contre les mœurs, l'attentat à la pudeur commis sur une femme inconsciente ou sans défense est certes l'un des plus graves et l'art. 120 le punissait sévèrement; mais on y avait ajouté une disposition restrictive qui aurait fait échapper bien des coupables : plus de punition si le délinquant avait pu croire au consentement de sa victime ! Le consentement d'une femme inconsciente ou incapable de se défendre ! Les experts ont supprimé cette échappatoire et ils ont bien fait.

De même la séduction d'une mineure (art. 127) n'était punie que si le séducteur avait « déloyalement » abusé de l'inexpérience ou de la confiance de sa victime. Se représente-t-on cet abus loyalement commis ? La commission a supprimé le mot derrière lequel ne manqueraient pas de s'abriter la plupart des séducteurs.

Les peines frappant le proxénétisme simple (art. 129) ont été étendues aux personnes qui exciteraient à la prostitution des mineurs de 18 ans ou qui inciteraient à la prostitution entre personnes du même sexe. La peine minimum de six mois d'emprisonnement appliquée au proxénétisme professionnel (art. 130) n'a pas été élevée, malgré la proposition qui en fut faite ; on a craint que des peines exagérées ne rendissent trop rare leur application. Par contre, personne n'a proposé de laisser indemnes les proxénètes que sont les tenanciers des maisons de tolérance.

La traite des blanches majeures (art. 134) n'était punie que si celles-ci étaient livrées « contre leur volonté » ; la commission comble cette très grave lacune en proposant de punir la traite de femmes majeures, même consentantes.

Une question très importante qui sera reprise en automne par les experts est celle-ci : faut-il élever de seize (art. 122) à dix-huit ans, l'âge jusqu'auquel l'enfant ne peut disposer de lui-même au point de vue sexuel ? Cette élévation est très vivement réclamée dans certains milieux féminins et appuyée de fort bonnes raisons ; nous espérons qu'elle sera admise.

Telles sont les modifications apportées par la commission au chapitre des délits contre les mœurs. Nous pouvons dire qu'en général elles donnent satisfaction *quant aux textes* aux diverses sociétés de moralité qui ont exprimé leurs vœux, mais non pas *quant aux pénalités* prévues. Si toutes les modifications de textes réclamées par les milieux intéressés n'ont pas été accordées — nous espérons que quelques-unes le seront encore, — on peut dire que celles qui ont été acceptées à Schaffhouse sont dues principalement aux sociétés féminines qui ont soigneusement étudié ces problèmes ; c'est là pour elles un incontestable succès. Par contre, les juristes résistent en ce qui concerne l'élévation des peines ; ils rencontrent déjà une opposition que la presse conservatrice catholique a manifestée et qui ralliera certainement encore d'autres milieux.

Parmi les délits contre la famille, celui qui a retenu l'attention des experts est l'adultère. L'avant-projet, sans faire de distinction de sexe, rend l'adultère punissable (art. 138), mais seulement sur plainte de l'époux lésé et s'il en est résulté le divorce ou la séparation de corps. La Commission a dit que la poursuite pourrait avoir lieu aussitôt que l'action en divorce serait intentée et non encore jugée. C'est un progrès. Elle a supprimé en outre la disposition par laquelle poursuite et peine prenaient fin si l'époux lésé venait à mourir.

La justice pénale doit-elle s'immiscer dans les rapports con-

jugaux ? Grave, très grave question. Quelque opinion qu'on ait sur ce point, on ne dénierait pas au Code pénal un haut souci de l'intégrité et de la moralité du foyer familial. Cela nous console des lois à la Napoléon que Genève a trop connues.

A. DE MEURON.

## La Lutte anti-tuberculeuse par le Dispensaire

*(Suite et fin)*

L'action du dispensaire est complétée par des recherches scientifiques : analyses des crachats et des urines, examen des échanges respiratoires, etc... Ces différentes recherches sont faites en partie à l'Office même, en partie dans le laboratoire du professeur de clinique thérapeutique.

Voici enfin, pour compléter ces rapides indications, quelques chiffres significatifs et intéressants :

*Chiffres établis de janvier 1905 au 31 décembre 1911*

Nombre de malades examinés .....	8.991
Nombre de consultations données .....	36.971
Placements d'adultes tuberculeux .....	368
> d'enfants tuberculeux, osseux et pulmo-	
naires .....	228
> de débiles ou de convalescents suspects ..	761
Billets à demi-tarif .....	514
Nombre d'enfants envoyés en colonies de vacances ...	1.184
Nombre de crachoirs de poche obtenus et distribués ..	1.139
Nombre de logements visités à Paris par les enquêteurs	2.638
Nombre de logements visités en banlieue .....	1.476
Nombre d'ordonnances exécutées gratuitement .....	36.801

... Mais pour comprendre cet effort nouveau et immense d'assistance sociale qu'est un dispensaire bien conçu, bien dirigé, bien tenu, nulle description, nulle statistique ne peut tenir lieu d'une visite, même rapide, et de l'enseignement qui s'en dégage. Faute de mieux, et pour terminer d'une façon plus vivante cette monographie, nous donnerons donc ici, telles qu'elles nous ont été apportées, les notes d'une passante.

... Au fond de la dernière cour de l'hôpital Beaujon, s'élève un bâtiment neuf, gaîment bâti en briques claires : c'est l'Office antituberculeux. Je monte un étage. Je jette un coup d'œil sur la foule misérable des clients qui attendent. Ils ont une salle d'attente à leur disposition, spacieuse, claire et confortable. Au premier étage, je passe devant la grande salle où la surveillante inscrit le nom et l'adresse de chaque client nouveau, et où l'enquêteur prend, des anciens comme des nouveaux, la température et le poids. Je laisse à ma gauche, le guichet ouvert de la pharmacie, où se tient une infirmière qui délivrera à tous les médicaments exigés par ces bons que vont délivrer les médecins. Je passe devant la salle de cure : chaises longues, soins médicaux : ventouses, pointes de feu, piqûres.

... Je monte, toujours à travers la foule des malades, au second étage. A droite, c'est le vestiaire — un modèle d'ordre et de tenue. A gauche, c'est un couloir sur lequel ouvrent les cabinets de consultation où quinze médecins viennent à tour de rôle, chacun ayant ses jours et heures désignés, donner leurs consultations et leurs soins gratuits. Au fond du couloir, c'est la grande salle où les bénévoles viennent, à tour de rôle aussi, et généralement deux par deux, recevoir les malades avant et après la consultation, faire ce qu'on appelle la « fiche sociale » de chaque nouveau, et, en causant avec ceux qui s'y prêtent, juger des moyens pratiques de leur venir en aide.

Enfin, j'arrive au petit laboratoire qui sert de bureau à « l'administrateur délégué » qui dirige le dispensaire depuis sa fondation : le Dr Nicole Girard-Mangin. Je reste là une heure ou deux, et je note, au hasard de la rencontre, sans phrases, les faits que raconte ce défilé de misères vivantes, faits qui me semblent plus éloquents que les mots dont je les masquerais.

\* \* \*

On entend dans le couloir des hurlements d'enfant.

— Assez, dit M<sup>me</sup> G.-M. en ouvrant sa porte...

— Je ne sais vraiment pas ce qu'a cette petite, qui est ordinairement sage, dit une religieuse qui attend au milieu de la bande d'enfants qu'elle a amenés de Ménéilmontant ou de Grenelle.

— Envoyez-la moi.

L'enfant est détachée du groupe et entre, toujours pleurant. Avec patience, le secret de son chagrin lui est arraché.

— J'ai perdu mon mouchoir...

— Et c'est pour ça que tu pleures ! Voyons, tais-toi ! On t'en donnera un autre.

— Pas possible, pas la même chose...

— Si, tout pareil ou plus beau ; mais tu es bien difficile, allons.

— C'est pas ma faute... Maman m'a dit qu'elle me tuerait si je lui rapportais pas mon mouchoir, parce que c'est celui de la pratique.

— ???

— Oui... (et les sanglots recommencent). Maman est blanchisseuse. J'ai jamais de mouchoirs à moi... elle me fait finir ceux de la pratique.

Ce drame est sans solution. Il faut bien passer à d'autres. C'est aujourd'hui jour d'inscription aux colonies de vacances. Coupée par les entrées et sorties rapides des médecins de service ou des dames auxiliaires qui viennent demander des directions dans les cas difficiles, c'est la longue théorie des mères inquiètes qui déroulent leur prière, toujours la même :

— Madame, prenez-moi mes gosses... Ça leur ferait tant de bien !

Mme G.-M. vient de refuser l'inscription de deux enfants qu'amenait une petite femme maigre et brune au profil de gitane.

— C'est impossible ; on vous aidera à les soigner, vos mioches. Peut-être les enverra-t-on à Hendaye, l'autre à Berck ; mais ils ne peuvent pas partir en colonie.

Alors la gitane a un cri de révolte.

— C'est pas étonnant d'avoir des enfants mal portants, et pas comme les autres, qui payent les souleries de leur père !

— Est-ce qu'il s'est repris à boire ? demande Mme G.-M.

— Non, il est bien guéri, depuis deux ans, mais pour les enfants le mal était fait...

Et elle me raconte son histoire. D'abord le drame banal de la misère noire du ménage d'un ouvrier alcoolique. Puis, il y a eu deux ans au jour de l'an, une tentative désespérée qu'elle a faite. Par une chance exceptionnelle, on lui avait donné, en dehors de son mari, la somme de dix francs. Cette somme, elle avait eu le courage de la consacrer tout entière à l'achat de deux poudres :

— Le pharmacien m'avait promis qu'elles n'empoisonneraient pas mon mari, mais qu'elles le dégoûteraient de boire. Ça me faisait gros cœur de mettre dix francs dans des poudres, alors que les gosses avaient froid et faim. Surtout celle qui coûtait six francs était bien chère... Mais c'était la meilleure. Quand mon mari rentrait à midi et le soir, à chaque repas il lui fallait son litre tout prêt et il le buvait d'un coup avant de manger.

Alors je le préparais d'avance, avec une cuillerée de chaque poudre. Celle de six francs moussait, il fallait que ce soit fait d'avance, pour qu'il ne s'aperçoive de rien, et au goût, il ne s'en est jamais aperçu. Ça ne dénaturait pas le goût du vin. Mais au bout de peu de temps il a commencé à avoir des nausées et à boire de moins en moins. Il ne trouvait plus le vin bon, sans savoir pourquoi ; il m'a fait changer de marchand de vin. C'était pareil, puisque je mettais toujours les poudres. Enfin je commençais d'espérer, quand ma mère m'a fait un beau coup. Un soir que mon mari était allé chez ma sœur, et se plaignait à ma mère de ne plus avoir soif que d'eau fraîche, elle lui a dit :

— C'est pas étonnant, avec ce que votre femme met dans votre boisson !

Et elle lui a tout expliqué ! Alors il est revenu comme un fou chez nous ; il m'a flanqué une volée comme du temps qu'il se soulait ; mais moi je lui ai dit :

— Tue-moi si tu veux, j'aime mieux mourir que vivre avec toi.

Et je lui ai servi d'un coup tout ce que j'avais sur le cœur. Il n'avait plus la boisson au cerveau, il n'est pas mauvais gars au fond, il s'est calmé. Il a continué depuis à rapporter à la maison presque toute sa paye et à ne plus boire qu'aux repas, et pas plus qu'il ne faut. De temps en temps, pour qu'il ne se remette pas à l'amour de l'alcool, je lui redonne un peu de poudre, mais ça ne revient pas bien cher et il ne m'en parle plus ; voilà un peu plus de deux ans que ça dure...

En dehors du fait de la guérison d'un ivrogne, n'est-elle pas curieuse cette histoire, par le trait caractéristique de la mentalité populaire qu'elle révèle ? La mère de la jeune femme trahissant sa fille par instinct, par préjugé atavique : l'homme doit être le maître, respecté jusque dans ses vices, il doit savoir ce qui se passe chez lui.

Concluons.

Par cette monographie d'un dispensaire qui nous semble, après comparaison, réaliser le type modèle du genre, par ces quelques notes prises sur nature, nous n'avons certes pas la prétention d'avoir résumé un chapitre capital de la lutte antituberculeuse. Nous voudrions seulement avoir réussi à inspirer à nos lecteurs l'idée de se documenter sur ce qu'est cette lutte, le désir d'apprendre ce qu'elle pourrait être, si des efforts nouveaux et conscients de leur utilité venaient soutenir les efforts déjà tentés, et enfin la résolution d'y entrer, après s'être armés pour y entrer.

J. MEYNADIER.

II<sup>me</sup> Assemblée Générale de l'Association Nationale Suisse  
POUR LE  
Suffrage Féminin

Jamais le *Mouvement Féministe* n'a autant regretté qu'aujourd'hui de ne pas disposer de plus de place, pour pouvoir rendre compte en détail de cette belle journée, qui a beaucoup fait, à Genève en tous cas, pour l'avancement de l'idée suffragiste. Mais les colonnes de notre journal ne sont malheureusement pas indéfiniment extensibles ! et puisque nous avons le grand privilège de pouvoir commencer aujourd'hui la publication de la suggestive conférence du Dr Muret, *l'Eternelle Mineure*, et que, de plus, la chronique, que l'on nous a demandé d'écrire chaque mois, traite de la question des femmes et des partis politiques, bornons-nous à faire ce que nous avons promis au Comité